



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING  
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DFCPAJI\_2026\_0041

Défense devant le Tribunal Administratif  
suite au recours en annulation de l'arrêté  
municipal du 7 juillet 2025 restreignant le  
stationnement et la circulation rue du Bois

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2026-0115 du 28 mars 2026 de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Conseiller délégué auprès du Maire,

Considérant que le 31 août 2025, M. Sébastien PRUD'HOMME, a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille, un recours en annulation de l'arrêté restreignant la circulation et le stationnement rue du Bois à Tourcoing en date du 7 juillet 2025 – instance 2508368-3.

Considérant qu'il convient de défendre à l'action intentée contre la Ville.

### DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par M. Sébastien PRUD'HOMME contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille,
- de faire représenter les intérêts de la Ville par le Directeur des Ecoles et des Famille, assisté, le cas échéant, d'un agent de la Direction des Finances, de la Commande Publique, des Affaires Juridiques et Immobilières.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUN 2026**

Envoyée en Préfecture le **15 JUN 2026**

Publiée sur le site internet de la Ville le **15 JUN 2026**

Par délégation du Maire  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**  
Conseiller délégué auprès du Maire en  
charge notamment des Affaires  
Juridiques





BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2026\_041 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/06/2026

Objet : Décision ester en justice - REP c AR du 07.07.25

Nature : Arrêts individuels

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 15/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2026\_0041 = D\_cision ester en justice = REP c AR du 07.07.25.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260615-DAJI\_D2026\_041-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/06/2026

